



Litige de réservation en belgique

Par **minette14**, le **29/07/2010** à **19:50**

Bonjour,

Je suis éleveuse de chats de race et j'ai voulu acheter un chat chez une éleveuse belge, j'ai versé un acompte de 500 euros pour la réservation de l'animal. L'éleveuse a voulu me faire signer un contrat avec des clauses abusives (comme le fait de pas avoir le droit de revendre le chat, au niveau du transpondeur, certifié qu'il était indemne de maladie...) que je n'ai pas voulu signer si elle ne modifiait pas son contrat ce qu'elle n'a pas voulu. Dans le contrat la date butoir dans le contrat par lequel il m'appartient est le 25 août. L'éleveuse a considéré que j'avais rompu le contrat alors que je voulais toujours du chat et a ainsi cassé la vente. Or je lui ai demandé par mail et lettre recommandée le 5 juillet de me rendre mon acompte, chose qu'elle n'a toujours pas fait à ce jour et qu'elle s'est même permis de revendre le chat.

Existe-il un moyen juridique de faire accélérer les choses pour qu'elle me rende mon argent?

Merci de me répondre